

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 8 avril 2024**

**Délibération n° CP-2024-3117**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement pour l'appel à projets Initiatives et développement de l'insertion par l'activité économique (ID'IAE+) 2024 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

**Rapporteur** : Monsieur Jérémy Camus

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 22 mars 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. P. Blanchard (pouvoir à Mme H. Duvivier), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. D. Kimelfeld (pouvoir à Mme M. Picot).

**Commission permanente du 8 avril 2024****Délibération n° CP-2024-3117**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement pour l'appel à projets Initiatives et développement de l'insertion par l'activité économique (ID'IAE+) 2024 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

La Commission permanente,

Vu le rapport du 20 mars 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

Par délibération du Conseil n° 2022-0918 du 24 janvier 2022, la Métropole a approuvé le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi pour la période 2022-2026, qui s'organise autour des cinq axes stratégiques suivants :

- lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits,
- garantir des parcours d'insertion personnalisés sans rupture,
- favoriser l'insertion des jeunes en précarité,
- accompagner l'engagement des employeurs et des salariés en faveur de l'insertion,
- soutenir le développement des entreprises à vocation d'insertion.

Au regard de ces objectifs, et notamment de l'axe 5 - Soutenir le développement des entreprises à vocation d'insertion, il convient de renforcer l'appui au développement des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) et de mettre en place un nouveau cadre d'appui métropolitain au service des SIAE.

Les employeurs que sont les SIAE (entreprises d'insertion, ateliers/chantiers d'insertion, associations intermédiaires, entreprises de travail temporaire d'insertion et entreprise d'insertion par le travail indépendant) constituent un levier d'insertion par l'emploi facilitant la professionnalisation de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) pour une meilleure intégration professionnelle sur le marché du travail.

Le soutien à l'innovation et au développement économique des SIAE est fondamental pour accroître l'employabilité des personnes éloignées de l'emploi en permettant :

- le recrutement et la professionnalisation en leur sein de bénéficiaires du RSA,
- la réalisation de supports d'activités utiles socialement, viables économiquement et porteurs de débouchés en termes d'emploi.

Il s'agit, notamment pour les SIAE, de se tourner vers de nouveaux secteurs et types de prestations afin de développer leurs activités et favoriser l'accès à l'emploi durable des personnes recrutées dans ce cadre.

À ce titre, une démarche de refonte du soutien à l'IAE a été conduite avec la direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités (DDETS), Pôle emploi, le département du Rhône et la Métropole. Il s'agissait de mieux articuler les modalités de soutien et les stratégies de renouvellement, entre tous les financeurs du secteur, à l'échelle départementale et métropolitaine, et en s'appuyant sur l'expertise et les attentes des structures elles-mêmes. Ces orientations ont fait l'objet de la délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2600 du 16 octobre 2023.

Il est proposé, en conséquence, de soutenir plusieurs projets dans le cadre de l'appel à projets ID'IAE+ 2024, qui comprend désormais un volet de consolidation, lié à des projets de développement ou d'adaptation des structures. Il comprend également, depuis cette année, une ouverture aux entreprises à but d'emploi (EBE), pour leurs projets d'investissement. Cet élargissement vise à tisser des liens nécessaires et une complémentarité entre acteurs de l'IAE et ceux, émergents, de la démarche Territoire zéro chômeurs.

## **II - Objectifs poursuivis pour le soutien aux projets innovants dans le champ de l'IAE**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0930 du 22 novembre 2021, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de 300 000 € à l'association Rhône emploi et développement pour le projet de la Halle du réemploi et, par délibération du Conseil n° 2022-1240 du 26 septembre 2022, la Métropole a procédé à l'attribution, pour l'année 2022-2023, de subventions de fonctionnement pour un montant total de 152 400 € et de subventions d'investissement d'un montant total de 300 000 € dans le cadre de l'appel à projets ID'IAE+.

Conformément aux orientations approuvées par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2600 du 16 octobre 2023, il a été proposé de poursuivre cette démarche en renforçant l'appui au développement des entreprises d'insertion et des associations intermédiaires et en augmentant les moyens en investissement et en fonctionnement de la manière suivante :

- 300 000 € en fonctionnement, soit le doublement de l'enveloppe de l'appel à projets par rapport à 2022,
- 750 000 € en investissement, soit une augmentation de 150 % de l'enveloppe de l'appel à projets par rapport à 2022.

Les EBE sont éligibles à l'appel à projets, pour le volet investissement, afin de bénéficier d'une aide à l'équipement dans le cadre du lancement ou la consolidation de leur plan d'activités.

Les critères de sélection ne se limitent plus à la création de nouvelles activités ou au champ de l'innovation. L'appel à projets permet de venir consolider et développer des activités déjà existantes et s'articule autour des orientations suivantes :

- performance d'insertion et impact social :

- . construction de parcours d'insertion,
- . expérimentation de modalité d'organisation de travail pour améliorer les conditions de travail et favoriser l'emploi,
- . des projets favorisant une plus grande mixité,
- . des projets permettant d'offrir des emplois à des personnes très éloignées du marché du travail ;

- performance économique et impact sur le développement territorial :

- . projets de développement ou de diversification d'activités,
- . projets de coopération avec des acteurs économiques.

Dans un souci de mutualisation d'outils et de moyens entre SIAE, les projets collectifs entre SIAE, ou favorisant la coopération entre SIAE et EBE, et/ou avec d'autres acteurs économiques et sociaux seront privilégiés.

Le soutien aux porteurs de projets ne peut excéder 70 % du coût total du projet en fonctionnement ou en investissement.

## **III - Propositions de financement dans le cadre de l'appel à projets ID'IAE+ 2024**

35 projets ont été réceptionnés en réponse à l'appel à projets. Ils ont été examinés par un jury réuni le 1<sup>er</sup> février 2024 composé de :

- la Métropole,
- la DDETS,
- France Travail,

- Rhône développement initiative en tant que représentant des réseaux de l'IAE,
- la Fédération des entreprises d'insertion,
- la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi.

À l'issue, 20 projets sont proposés au financement, représentant un engagement financier pour un montant total de 841 504 € :

- 230 224 € en fonctionnement pour 2024,
- 611 280 € en investissement, répartis sur 2024 et 2025.

#### **1° - Projet de l'atelier et chantier d'insertion (ACI) Les Amis du jeudi dimanche (AJD) Mirly**

Le projet, d'un montant total de 83 830 €, concerne l'aménagement d'un espace de vie et d'échange dans les locaux de l'ACI : l'isolation du bâtiment, la rénovation des sanitaires, la création d'espace douches, d'une buanderie et d'un espace de stockage pour les personnes accueillies, vivant souvent à la rue, dans le cadre du programme Premières heures en chantier. L'aménagement de ce lieu permettra d'améliorer les conditions des salariés en insertion.

Il est proposé de soutenir le projet pour un montant de 58 680 € en investissement, soit 70 % du budget de l'action.

#### **2° - Projet de l'atelier et chantier d'insertion Fondation Armée du Salut**

Le projet, d'un montant total de 242 000 €, prévoit le réaménagement et la remise aux normes de leur restaurant social situé dans le 6ème arrondissement de Lyon. L'aménagement de ce lieu permettra d'améliorer les conditions de travail et de bien-être des salariés en insertion.

Il est proposé de soutenir le projet pour un montant de 80 000 € en investissement, soit 33 % du budget de l'action.

#### **3° - Projet de l'entreprise d'insertion Atelier Emmaüs**

Le projet, d'un montant total de 20 780 €, propose d'améliorer le taux de femmes en parcours d'insertion au sein de leur structure, en créant un environnement inclusif et des partenariats pour faciliter leur intégration. Le projet s'inscrira dans un 1<sup>er</sup> temps dans une phase de diagnostic des freins excluant les femmes des SIAE. Cette phase intégrera des ateliers de sensibilisation des prescripteurs ainsi que de l'équipe de l'atelier.

Il est proposé de soutenir le projet pour un montant total de 13 092 € en fonctionnement, soit 63 % du budget total de l'action.

#### **4° - Projet de l'atelier et chantier d'insertion Brigades Nature**

Le projet, d'un montant total de 37 480 €, consiste à développer une production en semences de fleurs locales et de plants forestiers pour diversifier les filières d'emploi pour les salariés en insertion. Le projet s'effectuera en deux étapes, avec une expérimentation d'amplification de semence sur une parcelle suivie par la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière.

Il est proposé de soutenir le projet pour un montant de 26 236 € en fonctionnement, soit 70 % du budget de l'action.

#### **5° - Projet de l'EBE Brossup**

Le projet, d'un montant total de 10 000 €, prévoit l'aménagement d'un espace de vente de seconde main. Le projet permettra de proposer des produits de seconde main dans une logique d'économie circulaire et de réemploi au grand public. L'aménagement de cette boutique permettra, également, de créer de nouveaux emplois aux salariés de la structures.

Il est proposé de soutenir le projet pour un montant de 7 000 € en investissement, soit 70 % du budget de l'action.

#### **6° - Projet de l'EBE Emerjean**

Le projet, d'un montant total de 68 718 €, propose d'aménager leurs locaux, afin d'y déployer une activité de reconditionnement, de montage de vélos et de requalification de pièces détachées. Le projet permettra de déployer une nouvelle activité pour la structure et ses salariés.

Il est proposé de soutenir le projet pour un montant de 48 102 € en investissement, soit 70 % du budget de l'action.

#### **7° - Projet de l'entreprise d'insertion Envie Sud-Est**

Le projet, d'un montant total de 73 983 €, porte sur le recrutement d'un chargé de mission développement dans le secteur des déchets d'équipements électriques et électroniques. Ce recrutement permettra de consolider et de développer les emplois en parcours d'insertion concernés par l'activité et de renforcer la structuration de l'acquisition de compétences.

Il est proposé de soutenir le projet pour un montant de 32 000 € en fonctionnement, soit 43 % du budget de l'action.

#### **8° - Projet de l'association intermédiaire ICARE**

Le projet, d'un montant total de 37 852 €, prévoit de recruter un chargé de mission pour mener une étude de faisabilité financière et technique dans la filière du réemploi, du recyclage et des encombrants sur le territoire de Grigny. Ce projet permettra à la structure de diversifier leurs activités sur le territoire de Grigny au service des habitants et chercheurs d'emploi sur le territoire.

Il est proposé de soutenir le projet pour un montant de 26 496 € en fonctionnement, soit 70 % du budget de l'action.

#### **9° - Projet de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) ILOé**

Le projet, d'un montant total de 100 000 €, porte sur le développement de la chaîne de tri de la structure dans l'objectif d'améliorer le taux de valorisation, la productivité mais aussi l'ergonomie et les conditions de travail des salariés en insertion.

Il est proposé de soutenir le projet pour un montant de 50 000 € en investissement, soit 50 % du budget de l'action.

#### **10° - Projet de l'atelier chantier d'insertion Les Potagers du Garon**

Le projet, d'un montant total de 24 016 €, concerne l'installation de panneaux photovoltaïques dans leur structure. En réduisant les coûts de l'énergie, cet investissement permettra à la structure de se consolider et de répondre aux enjeux climatiques.

Il est proposé de soutenir le projet pour un montant de 16 812 € en investissement, soit 70 % du budget de l'action.

#### **11° - Projet porté par la SCIC ILOé**

Le projet, d'un montant total de 46 300 €, porte sur l'animation des parcours d'insertion. Plus précisément, l'action consistera à organiser des rencontres métiers, assurer un suivi individuel de chaque structure réseau, mais aussi coordonner les parcours individuels inter-structures. Cette action est au bénéfice des acteurs de l'économie circulaire et de la solidarité du site du 22 rue Decomberousse à Villeurbanne.

Il est proposé de soutenir le projet pour un montant de 32 400 € en fonctionnement, soit 70 % du budget de l'action.

#### **12° - Projet de l'EBE Enjoué**

Le projet, d'un montant total de 265 956 €, prévoit l'aménagement des locaux sociaux communs aux autres membres du groupement et la réalisation d'aménagement propre à la structure. La réalisation de ces travaux permettra d'accueillir les salariés en insertion dans de meilleures conditions, de contribuer à la synergie du site avec le tissu local existant et ainsi de créer des emplois adaptés à leurs salariés en insertion.

Il est proposé de soutenir le projet pour un montant de 43 956 € en investissement, soit 17 % du budget de l'action.

#### **13° - Projet de l'ACI de l'association Initiatives pour le développement d'emplois et d'orientations**

Le projet, d'un montant total de 33 495 €, porte sur l'aménagement des locaux sociaux communs aux autres membres du groupement et la réalisation d'aménagements propres à la structure. La réalisation de ces travaux permettra d'accueillir les salariés en insertion dans de meilleures conditions, de contribuer à la synergie du site avec le tissu local existant et ainsi de créer des emplois adaptés à leurs salariés en insertion.

Il est proposé de soutenir le projet pour un montant de 23 013 € en investissement, soit 69 % du budget de l'action.

#### **14° - Projet de l'ACI de l'association Rhône emplois et développement**

Le projet, d'un montant de 127 044 €, prévoit d'aménager et d'équiper un espace de formation pour accompagner les salariés de la Halle du réemploi vers les secteurs en tension de la transition écologique et ainsi les professionnaliser en développant des activités de parcours. Ce financement vient compléter une 1<sup>ère</sup> enveloppe d'aide à l'investissement pour la réalisation de la 1<sup>ère</sup> phase de travaux de la Halle du réemploi.

Il est proposé de soutenir le projet pour un montant de 80 000 € en investissement, soit 63 % du budget total de l'action.

#### **15° - Projet de l'EBE Santy Plaine Action**

Le projet, d'un montant de 37 100 €, prévoit l'aménagement d'une boutique solidaire de quartier et d'une laverie professionnelle solidaire. Cet investissement permettra de créer des emplois pour les salariés de la structure et de proposer aux habitants différents services de proximité : conciergerie de quartier, ludothèque, friperie solidaire.

Il est proposé de soutenir le projet pour un montant de 25 850 € en investissement, soit 70 % du budget total de l'action.

#### **16° - Projet de l'association intermédiaire Solidarité services**

Le projet, d'un montant de 51 379 €, prévoit de développer de nouvelles activités supports permettant une diversification de l'offre d'insertion dans le secteur de la petite enfance et du prendre soin. Le soutien de ce projet permettra à la structure de proposer de nouveaux emplois aux salariés en insertion.

Il est proposé de soutenir le projet pour un montant de 30 000 € en fonctionnement, soit 58 % du budget total de l'action.

#### **17° - Projet de l'entreprise d'insertion Tremplin bâtiment**

Le projet intitulé Chantier R, d'un montant de 319 000 €, prévoit de diversifier l'activité de la structure dans le curage et la démolition. La structure recruterait un chargé de projet en ingénierie pour diversifier ses activités.

Il est proposé de soutenir le projet pour un montant de 30 000 € en fonctionnement, soit 9 % du budget total de l'action.

#### **18° - Projet de l'ACI Foyer Notre-Dame des Sans-Abris**

Le projet, d'un montant de 157 684 €, se divise en deux volets : un volet investissement prévoyant l'aménagement et l'équipement de leur atelier tri textile et un volet fonctionnement prévoyant une phase d'étude et de pilotage pour la transformation de ce même atelier.

Il est proposé de soutenir le projet pour un montant de 70 000 € en investissement et 40 000 € en fonctionnement soit 70 % du budget total de l'action.

#### **19° - Projet de l'EBE SFAIRE**

Le projet, d'un montant de 125 809 €, porte sur la création de nouvelles activités, la 1<sup>ère</sup> dans l'économie du cycle et la 2<sup>nd</sup>e dans la blanchisserie et la couture. Pour créer ces deux activités, la structure sollicite le soutien de la Métropole dans l'aménagement d'un local et dans l'investissement de matériel professionnel.

Il est proposé de soutenir le projet pour un montant de 50 000 € en investissement, soit 40 % du budget total de l'action.

#### **20° - Projet de l'ACI Tremplin 01**

Le projet, d'un montant total de 82 667 €, porte sur l'aménagement de leur atelier textile mais aussi la mise en place de 20 bornes de collecte en 2024 et 20 de plus en 2025. La création de cette plateforme permettra de diversifier les compétences des salariés en insertion.

Il est proposé de soutenir le projet pour un montant de 57 867 € en investissement, soit 70 % du budget de l'action ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions d'investissement d'un montant total de 611 280 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé,

b) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 230 224 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé,

c) - les conventions à passer entre la Métropole et chacune des structures retenues suite à l'appel à projets ID'IAE+ 2024 définissant, notamment, les conditions d'utilisation de la subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P36 - Insertion et emploi pour un montant de 611 280 € en dépenses du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 427 900 € en 2024,
- 183 380 € en 2025,

sur l'opération n° 0P36O9289.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est ainsi porté à 1 211 280 € en dépenses.

4° - **La somme** à payer en investissement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2024 et 2025 - chapitre 18, pour un montant de 611 280 €.

5° - **La dépense** de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2024 et 2025 - chapitre 17 - opération n° 0P36O5745.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 9 avril 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240408-321329-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 avril 2024 Date de réception préfecture : 9 avril 2024
---